



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de création d'une zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) dans la Baie de la Revellata, à Calvi

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Amenagement Assistance Exploitation

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Girard Jean Dominique, Gérant

RCS / SIRET

39220849200026

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales d) Zones de mouillages et d'équipements légers	Projet de création d'une ZMEL dans la baie de la Revellata et la Baie de Calvi, comportant 50 bouées et pouvant accueillir des bateaux jusqu'à 60m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement et la gestion d'une zone de mouillages et d'équipements légers dans la baie de la Revellata et la baie de Calvi, sur la commune de Calvi, en Corse.

Sur la base des études de fréquentation il a été retenu d'installer au total 40 ancrages écologiques pour les plaisanciers selon la répartition suivante :

- 12 bouées pour les navires inférieurs à 10 m,
- 20 bouées pour les navires compris entre 10 et 20 m,
- 4 bouées pour les navires de 20 à 25 m,
- 3 bouées pour les navires de 25 à 40 m,
- 1 bouée pour les navires de 40 à 60 m.

A noter la mise en oeuvre de 10 mouillages réservés aux professionnels.

A noter que les 4 plus grosses unités seront implantées dans la baie de Calvi.

Au vu de la sensibilité et des enjeux du site (présence d'herbiers de Posidonies et de Cymodocées notamment), les équipements retenus sont des ancrages de type "encastrement" et coffres lestés notamment pour les grandes unités (supérieurs à 20m)

4.2 Objectifs du projet

La Baie de la Revellata et la baie de Calvi présentent une grande richesse écologique mise en évidence notamment par la présence d'espèces patrimoniales d'intérêt communautaire et protégées comme les herbiers de Posidonies.

La zone constitue également un pôle d'attraction touristique important et voit une forte augmentation de la fréquentation plaisancière en période estivale. La présence de ces mouillages forains engendre cependant une importante dégradation des fonds marins liée à l'impact des ancrages et des chaînes de mouillage des navires (ragage).

Le projet de création de ZMEL a donc pour objectif de concilier la préservation des herbiers de Posidonies et le potentiel touristique lié à la plaisance, tout en tenant compte des enjeux socio-économiques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'implantation des mouillages sont programmés sur 4 mois, de juin à septembre 2023.

Les travaux seront réalisés en période diurne, selon un cahier des charges strict vis à vis des précautions environnementales à respecter.

Les équipements retenus sont les mieux adaptés pour limiter les impacts sur les fonds marins, les enjeux identifiés et les tailles de navires. Ainsi, trois types d'ancrages adaptés aux différents types de substrats ont été retenus dans le cadre du présent projet :

- ancrages par scellement dans les fonds rocheux,
- ancrages à vis dans le substrat sableux (hors herbiers),
- enroulements hélicoïdaux dans l'herbier de Posidonies : les ancrages sont fixés par un système d'ancre hélicoïdale (en forme de tire-bouchon) qui s'enfonce dans le substrat sans couper, broyer ni déstructurer les éléments constitutifs de la matie.

L'utilisation d'amarres de type élastique ou classique avec la présence d'une bouée intermédiaire permettra également le maintien permanent de la ligne de mouillage sans contact avec le fond.

Pour les unités de 20 m et plus, il sera nécessaire de mettre en place plusieurs ancrages répartis spatialement et reliés entre eux par des barres, afin de répartir l'effort de manière uniforme ou de mettre en place un coffre lesté éco-conçu. Cette solution sera localisée sur des bancs de sable à minimum 20m des herbiers.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La mise en service de la ZMEL est prévue pour Avril 2024 (les travaux étant programmés pendant l'été 2023). Elle sera ensuite exploitée de juin à septembre.

Les lignes de mouillages et les bouées seront déposées à chaque fin de saison d'exploitation, puis réinstallées avant le démarrage de la saison suivante. Un suivi de l'herbier sera réalisé par l'exploitant chaque année.

La ZMEL sera régie soit en gestion directe par la commune de Calvi, soit en délégation à un prestataire de droit privé. Le mode de gestion n'est pas arrêté pour l'instant.

La mise en exploitation de la ZMEL s'assortira d'une interdiction totale de mouillage forain dans le périmètre du projet. L'ensemble de la zone sera soumise à un règlement de police qui organisera et réglera les usages.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau incluant un document d'incidences sur l'eau et les milieux aquatiques et une évaluation des incidences Natura 2000
- Demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public maritime (DPM)
- Commission nautique locale (CNL)
- Commission des sites et des paysages

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Baie de la Revellata : 10 bouées pour les professionnels, 12 bouées pour les navires <10m, 20 pour les navires entre 10 et 20m, 4 bouées pour les navires entre 20 et 25m)	79 ha - 46 bouées
Baie de Calvi : 3 bouées pour les 25-40m et 1 bouée pour les 40-60m	10.8 ha - 4 bouées

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Golfe de la Revellata et baie de Calvi
Commune de Calvi
Corse

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Calvi

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Calvi
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

			PPR Inondation et Feu de forêt
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet se situe dans le périmètre des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) "Porto/Scandola/Revellata/Calvi/Calanches de Piana" (FR9400574) et "Cap Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon de Calvi" (FR9402018) et de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi (FR9412010)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites classés les plus proches sont : - la Citadelle de Calvi, à environ 0,5 km du projet, - l'Ancienne Batterie du Cap Saint-François, à environ 1 km au plus près du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux d'implantation des ancrages nécessitent des moyens nautiques et techniques. Au vu de leurs caractéristiques et des mesures mises en place, ils ne généreront pas d'impact significatif sur la biodiversité marine (positionnement précis, emprise très faible sur le fond, intervention par plongeurs). Un cahier des charges strict limitera les perturbations et dégradations. En phase exploitation, la ZMEL permettra d'éviter le mouillage forain des bateaux et donc de réduire les impacts sur les fonds marins (ragage des fonds par les ancrages et les chaînes).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ancrages écologiques seront implantés au sein de zones écologiquement sensibles (herbiers de Posidonies et Cymodocées en particulier). Cependant, les équipements retenus (encastrement pour les petites unités et coffre lesté éco-conçu pour les grandes unités) garantissent un minimum d'impact lors de l'installation, de l'exploitation et de la suppression des dispositifs. L'emprise de ces équipements sera très réduite. La ZMEL permettra de réduire les pressions subies par les herbiers en supprimant les mouillages forains. Le projet ne remettra pas en cause l'état de conservation des habitats et espèces des sites Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZMEL occupera une surface de 89.8 ha d'espace maritime de façon saisonnière, pendant la période estivale. Cette consommation d'espace existe déjà à l'heure actuelle de manière non organisée, le secteur étant très fréquenté par les plaisanciers en mouillage forain et les professionnels.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude étant exclusivement marine, le projet peut être concerné uniquement par le risque de submersion. Le projet est peu vulnérable à ce risque car la ZMEL ne sera pas fréquentée par mauvaises conditions océano-météorologiques et fera l'objet d'un balisage pour assurer la sécurité de la navigation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le règlement associé à la ZMEL interdira les rejets d'eaux souillées (eaux noires) sur la ZMEL. Il indiquera les équipements mis à disposition par le port pour les plaisanciers. Les grosses unités ont l'obligation d'être équipées de cuves de stockage des eaux usées. Le projet réduira donc le risque sanitaire vis à vis des zones de baignade par rapport à la situation actuelle où les bateaux peuvent être en mouillage libre sur la zone, sans mesure de gestion particulière.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux sont réalisés par voie maritime uniquement. La mise en exploitation de la ZMEL ne générera pas d'augmentation du trafic maritime (pas d'augmentation de la capacité d'accueil par rapport à la situation actuelle). Il aura un impact positif en réduisant le nombre de navires dans la baie de la Revellata et en organisant les usages sur le plan d'eau.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux , maritimes, nécessiteront des moyens réduits (techniques et nautiques). Ils ne sont pas de nature à générer de nuisances sonores importantes. En phase exploitation, le projet aura un impact positif sur le bruit et les nuisances sonores issues des navires (règlement de police, fréquentation limitée).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux , maritimes, nécessiteront des moyens réduits (techniques et nautiques). Ils ne sont pas de nature à générer de nuisances olfactives significatives.</p> <p>En phase exploitation, le projet n'engendrera pas de nuisances olfactives supplémentaires par rapport aux usages actuels.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux ne sont pas de natures à générer de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux maritimes seront menés en journée et ne nécessiteront pas d'éclairages.</p> <p>En phase exploitation, les bouées ne comporteront pas d'éclairages. La réglementation associée à la ZMEL (règlement de police, limitation du nombre de navires sur le secteur) limitera les émissions lumineuses issues des navires.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas de rejets supplémentaires dans l'air par rapport à l'état actuel.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le règlement de police associé à la ZMEL interdira les rejets d'eaux usées des navires dans son périmètre. Il indiquera les équipements mis à disposition par le port pour les plaisanciers.</p> <p>Les grosses unités ont l'obligation d'être équipées de cuves de stockage pour les eaux usées.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le règlement interdira tout rejet en mer sur le périmètre de la ZMEL et indiquera les équipements mis à disposition par le port pour les plaisanciers.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'impact négatif sur le paysage et le patrimoine : il permettra au contraire d'organiser et de limiter la fréquentation existante (diminution de la densité de bateaux).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet vise à préserver les fonds marins en supprimant les impacts générés par les mouillages forains sur les herbiers de Posidonies, tout en maintenant l'activité économique. La conception du projet prévoit l'implantation d'ancrages écologiques adaptés au substrat (ancrages à vis, hélicoïdaux, scellement ou coffre lesté), sans incidence négative sur les fonds (pour les coffres lestés localisés à minimum 20m des herbiers).

En phase travaux, les moyens nautiques et techniques nécessaires resteront limités. Les mesures prévues pour éviter et réduire les impacts potentiels concernent notamment la prévention et la lutte contre les pollutions accidentelles, le contrôle visuel de la qualité des eaux (absence de panache turbide), les précautions et le contrôle par plongeurs lors de l'implantation dans l'herbier de Posidonies, l'information des usagers, la veille météo...

Un cahier des charges strict en matières de prescriptions environnementales sera transmis à l'entreprise.

En phase exploitation, les mesures concernent l'application et le contrôle du règlement de police de la ZMEL, le suivi et l'entretien des mouillages et le suivi des herbiers.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a pour objectif d'organiser les usages et de réduire les pressions liées au mouillage dans la baie de la Revellata.

Sa conception a pris en compte les enjeux du site pour proposer des solutions adaptées et sans impact sur l'environnement.

Le projet fera l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau intégrant une étude d'incidence. Cette étude prendra en compte l'ensemble des enjeux et sensibilités du milieu marin, évaluera les incidences du projet et proposera des mesures ERCAS adaptées. L'évaluation des incidences du projet sur Natura 2000 sera également étudiée et intégrée à ce dossier.

Au vu de ces éléments, le projet ne semble pas nécessiter d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Étude paysagère et patrimoniale de la Zone de Mouillage et d'Équipements Légers (ZMEL) petite et grande plaisance Zone de la Revallata (dossier commission des sites)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

CALVI

le,

21/11/2022

Signature

**Aménagement Assistance
Exploitation**
4 quartier Neuf - 20200 CALVI
jdgscalvi@gmail.com
Siret 208 492 00026 - APE 5222Z
TVA intra-FR 65392208492